

SNES

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°251 • Août-Septembre 2005

ISSN : 0399.6522

temps présent

Une rentrée sous le signe de la précarisation p. 2, 3

Fillon De Robien et les langues vivantes

ou la stratégie du cheval de Troie p. 3



personnels

Mouvement intra académique 2005 :

un mouvement sur... zone de remplacement! p. 4

Hors classe des certifiés p. 5

infos

Métier, catégories p. 6

tribune libre p. 7

vie du snes

Harmonisation des cotisations p. 7

Organisation du S3 p. 8

ENCART

- Stages syndicaux
- Formation continue
- Forum F.S.U

édito

Le 19 octobre 1946, après une série de grèves, l'Assemblée adoptait un **« statut de la Fonction Publique »**. L'objectif recherché était de créer une Fonction publique plus démocratique, plus efficace, apte à accompagner l'effort de modernisation et de rénovation du pays au sortir de la guerre. L'idée était d'en finir avec les pressions innombrables qui s'exerçaient sur les fonctionnaires. Les enseignants, qui avaient déjà des règles particulières, obtinrent un statut dérogatoire. En oubliant les objectifs de départ et les résultats obtenus, on a trop tendance aujourd'hui à dénigrer ce statut, les garanties données aux fonctionnaires étant assimilées à des privilèges et passe-droits complètement archaïques dans une société dite moderne.

Parmi ces mesures, **l'instauration du paritarisme** : face à l'administration et à égalité avec elle, la représentation élue des personnels devait permettre un équilibre dans la prise de décision, même si, et 60 ans plus tard, on nous le rappelle fréquemment, le rôle des Capa reste consultatif. Mais le recteur qui méprise les avis des personnels, comme le fait cette année celui de Lyon en nommant hors barème une parente de celui de Guadeloupe, s'expose à de brutales réactions et à l'indignation des personnels.

Aujourd'hui, dans un contexte de libéralisme, conformément aux décisions européennes dont les SIEG préfigurent les évolutions à venir chez nous, **toute une série d'outils sont utilisés pour dénaturer les services publics** : LOLF, contractualisation, décentralisation...et remettre en cause ce statut. L'offensive sur la hors classe, que nous avons freinée l'an dernier illustre cette volonté en faisant miroiter l'illusion du mérite, dont le principal reste de diminuer le nombre des promotions.

Ces enjeux doivent peser lors des élections professionnelles qui se dérouleront le 6 décembre prochain. Il s'agira alors d'élire les représentants des personnels capables de les défendre à toutes les étapes de leur carrière, mais aussi d'agir pour empêcher la dénaturation du statut et la casse du service public.

C'est ce que nous ferons aussi dès la rentrée pour **défendre nos élèves et le droit de chacun à une éducation de haut niveau.** Entre réductions budgétaires et choix libéraux, c'est bien une conception de l'Ecole, celle définie par exemple dans le plan Langevin Wallon qui est menacée: *« L'enseignement doit donc offrir à tous d'égales possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès de la culture, se démocratiser moins par une sélection qui éloigne du peuple les plus doués que par une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation. »*

Refusant l'investissement éducatif, incapable de proposer un plan ambitieux pour l'Ecole susceptible d'en mobiliser les acteurs, l'actuel gouvernement, cherche davantage à exclure, qu'à intégrer, à rogner les moyens qu'à élever les exigences. De quel droit hypothèque-t-il ainsi l'avenir de millions de jeunes ?

Michel DEVRED

✓ **Manifestation unitaire le mercredi 07 septembre - 14 h 30 Grand place**

✓ **AG des SI (conseil syndical) le 07 à 10 h au S3**

✓ **Réunion de rentrée des SI du Dunkerquois le 05 à 18 h 15**

MJC Terre neuve - Dunkerque

Une rentrée sous le signe de la précarisation

PAR MICHEL DEVRED

Ce devrait être le maître mot de la rentrée, et tout d'abord dans le secteur privé. Piétinant une nouvelle fois l'esprit républicain, le gouvernement a créé par ordonnances les « contrats nouvelle embauche », dénoncés par l'ensemble des syndicats.

Désormais, les entreprises de moins de 20 salariés pourront embaucher avec une période d'essai de deux ans. Durant cette période, l'employeur pourra licencier sans justification. Si le projet interdit au patron de réembaucher le même salarié en CNE, c'est seulement pendant deux mois. C'est ce que le ministre appelle « une période de consolidation de l'emploi avec des garanties importantes pour le salarié en cas de rupture ».

Cette précarité n'est pas si nouvelle dans l'Éducation nationale. De plus en plus nombreux sont les assistants d'éducation qui ne se voient proposer que des renouvellements d'un an de leur contrat alors qu'ils ont fait leurs preuves ; il est choquant de voir des fonctionnaires priver ainsi des jeunes de possibilités de stabilisation, même relative. Imaginez les entretiens pour un prêt bancaire ou la location d'un logement.

La précarisation, c'est aussi celle des contractuels au chômage. Nous avons des collègues qui arrivent en fin de droit, et la rentrée se fera de nouveau sans eux. Pour une partie des 1073 contractuels comptabilisés en juin, c'est de nouveau l'angoisse de la nomination. Les 372 vacataires recensés au même moment devront attendre.

Dans la même logique libérale, le gouvernement prétend imposer des CDI dans la Fonction publique : ce sont environ 500000 personnes, dont 90000 pour la Fonction publique d'État menacées par des contrats à durée limitée qui ne garantissent pas le maintien dans la Fonction publique. Au moment où a pris fin le protocole Sapin de résorption de l'auxiliaire, il faut répéter que pour nous, la première urgence est de créer les postes aux concours à hauteur des besoins réels, et de fixer des règles précises pour

mettre fin à la précarité. (voir pétition : <http://www.snes.edu/petitions/?petition=6>)

Le SNES n'a pas encore réussi à faire partager par la majorité des personnels que les précaires n'étaient pas les seuls concernés : le contrat deviendra la règle pour tous si nous n'y mettons pas un frein ; il permettra de peser sur les affectations, les mutations, les moyens.

La fragilisation du métier

« Je vais beaucoup consulter, ne pas prendre de décision hâtive. Ma méthode, c'est la concertation, l'audition, l'écoute. Je ne prendrai de décisions qu'après de larges concertations », De Robien a vite tombé le masque : ses chers professeurs, il les aiment muets et soumis. La loi Fillon, finalement, il la prend et nous la sert, malgré le rejet de ses propositions. On lira avec intérêt sur le site du SNES le détail des débats en CSE, et l'US de rentrée fait le point sur les décrets. Quelques points méritent réflexion :

Le remplacement. Il ne s'agit pas d'être dupes des quelques modifications (remplacements de 15 jours et non 3 semaines, volontariat...) Cette mesure a plusieurs objectifs :

- remettre en cause le statut et l'existence des titulaires remplaçants pointés en surnombre pour justifier les diminutions d'emplois.
- Augmenter le temps de travail, mesure à ajouter, mais avec une toute autre ampleur, au lundi de Pentecôte. Pour le gouvernement, la norme de travail d'un certifié est donc de 23h, soit une augmentation de plus de 27 % ! Appli-

qué au privé, cela donne une semaine de 49 heures, pas très loin des directives européennes.

- Renforcer les pouvoirs du chef d'établissement. La mention du volontariat sera une plaisanterie si la réponse n'est pas collective.

Dès la rentrée, il faut donc d'une part réaffirmer notre opposition à cette mesure inadmissible tant sur le plan pédagogique que professionnel, renouer le dialogue d'explication avec les parents, et vis à vis de l'administration, faire respecter le volontariat et poser les limites (respect de la discipline, respect de la classe...) Les S1, la CA académique et le Conseil national du Snes, prévus début septembre, auront à faire des propositions d'actions.

Les assistants pédagogiques : encore une variété de précarité. Quand cessera-t-on d'empiler des mesures pour répondre aux urgences (comme on l'a fait pour les zones violence, les SE Allègre...) ? Le SNES a dénoncé le flou de la mesure et les risques de déqualification (le texte dit « niveau bac +2, prioritairement recrutés dans les disciplines débouchant sur l'enseignement »). Le soutien et le suivi des élèves sont indispensables, mais encore faut-il que cela soit fait en liaison étroite avec les enseignements, et par des personnels qualifiés. Le risque serait ici de laisser faire sans intervenir et sans contact avec les jeunes assistants avec lesquels les liens sont souvent très ténus. Or, ce sont des personnels particulièrement démunis devant l'autoritarisme et l'arbitraire.

La réforme Fillon : sans entrer dans le détail, (cf article sur les LV) on remarquera que le SNES a obtenu quelques atténuations marginales du texte (report de certaines mesures comme la désignation des CPE siégeant au CA par le chef d'établissement ou le conseil pédagogique) mais l'essentiel demeure. La notion de socle commun notamment a été reprise au travers d'un texte sur le collège.

Nous sommes donc confrontés à la mise en œuvre de la loi, et il est important de ne pas laisser les réformes s'installer sans informer et engager le débat et l'action non seulement avec la profession, mais aussi avec les autres acteurs, comme les parents qui s'étaient opposés à la réforme.

L'emploi dans la région

En 1992, il y avait eu 1072 étudiants de l'académie admis aux concours du second degré, pour un taux de réussite de 35 %. Avec Allègre, les reçus n'étaient plus que 680 en 2000, avant de remonter (les luttes paient !) à 900 en 2003. Le gouvernement Raffarin a opéré une terrible ponction, et ils n'étaient plus que 588 l'an dernier avec un taux de réussite de 14 %. Il faudrait le souffler à l'oreille de Villepin pour ses 100 jours, il paraît qu'il s'inquiète !

La réforme STG : le ministère, sans concertation aucune, prétend imposer une dose massive de contrôle continu au futur bac STG.

La rentrée : les établissements vont subir les effets de la suppression des 900 postes à cette rentrée. Déjà nous sont remontées les premières annonces de suppressions de classes, d'options, de regroupements. Les annonces budgétaires pour 2006 sont déjà connues : ce serait encore 3000 postes supprimés dans le second degré. A cela s'ajouteraient les effets des suppressions de moyens pour les vacances, et le redéploiement nécessaire pour financer les mesures annoncées. En clair, dans notre académie, il faut s'attendre à plusieurs centaines de suppressions supplémentaires, si nous n'agissons pas dès le mois de septembre et d'octobre...si l'on suit le calendrier parlementaire.

Conformément aux décisions de la CA de juin, nous proposons donc le dispositif d'action suivant :

- réunion des S1 dès la rentrée pour faire le point et alerter le S3, même de façon succincte.
- conseil syndical le mercredi 7 à 10 heures (cf. circulaire pour les modalités d'autorisation d'absence). Il est indispensable d'envoyer un représentant par S1.
- à l'initiative de la FSU, manifestation unitaire le mercredi 7 septembre à 14 h 30 Grand place .
- le Conseil national de juin avait également décidé d'aller vers la grève fin septembre si le gouvernement passait en force, ce qu'il a fait. Un conseil national devrait la décider le 13 septembre.

Public-Privé, le match

En ces temps où règne le libéralisme ici et en Europe, où la SNCF est tenue de faire passer le profit avant le service public en fermant ses lignes, un article de « La vie du rail », de juin 2005 nous donne un éclairage intéressant sur le chemin de fer britannique. Après une privatisation et quelques accidents mortels, le gouvernement Blair a dû, le pauvre, se résoudre à « renationaliser » (sans trop le dire pour ne pas choquer la City, I presume) en 2002. Alors que la société privée, pour faire de juteux profits avait massivement licencié et négligé l'entretien des lignes, la nouvelle répare, investit.... Le résultat est à déguster son Sellière : des retards qui diminuent de 17 %, 1000km de voies remplacées... et des profits en hausse.. Le gouvernement a subventionné les projets pour 2 milliards de £, et comble de l'horreur, l'entreprise embauche ! Des presque fonctionnaires, des quasi fainéants irresponsables ? Même pas, les dépassements de carrés (signal stop en langage cheminot) ont diminué de 61 %. Perfide Albion.

Michel DEVRED

Fillon - De Robien et les langues vivantes ou la stratégie du cheval de Troie

PAR CATHERINE PIECUCH

Comment en s'attaquant aux langues vivantes, le Ministère vise en fait deux autres cibles, l'organisation de l'enseignement du second degré et le baccalauréat.

Les décrets d'application de juillet confirment l'orientation lancée par la circulaire de rentrée en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement des langues vivantes. La circulaire du 5 mai recommandait en effet que dès la rentrée 2005, un collège et un lycée par bassin au moins expérimentent les groupes de compétences, c'est-à-dire regroupent les élèves par niveau selon les compétences écrites et orales en abandonnant toute référence à la classe, au nombre d'années d'apprentissage dans telle ou telle langue etc... Le décret d'application implique une généralisation de ce mode d'enseignement.

Pourtant, aucun bilan national n'a été tiré de l'expérimentation fragmentaire tentée à la suite de la circulaire du 31 août 2001... De plus, les bilans existants sur les groupes de niveaux- puisqu'il s'agit bien de cela- montrent que les élèves « moyens » et les plus fragiles ont tout à perdre dans ce mode d'organisation...

Comment ne pas penser que d'autres disciplines (découpées elles aussi en compétences ou en blocs plus ou moins artificiels) pourraient être touchées par ce nouveau mode d'organisation ?

Un deuxième décret d'application (de juillet également) prévoit que « les connaissances et les compétences en langues vivantes fassent l'objet de certifications spécifiques » organisées conjointement avec des organismes sous conven-

tion avec l'Etat, ces certifications devant être « prises en compte pour la délivrance des diplômes nationaux ».

Il s'agit bien ici de la place des langues vivantes dans le cadre du baccalauréat tel qu'il existe actuellement : il est à craindre que, dès la session 2009, les langues vivantes fassent l'objet d'une évaluation dans laquelle des organismes privés joueront un rôle. Si Fillon avait provisoirement différé sa réforme du baccalauréat, De Robien la remet en selle : peu à peu, le baccalauréat comme examen national et anonyme risque de se vider de sa substance au profit d'un empilement de certifications et... mourir de lui-même.

Troisième raison d'inquiétude : la mise en place dans chaque académie (cf. article 19 de la loi) d'une commission chargée de gérer l'offre de LV en fonction des « spécificités locales », composée de 24 membres, dont des représentants des collectivités territoriales, des milieux économiques et professionnels et seulement 3 enseignants du public...

Adaptation au marché local, réduction de l'offre, inégalité croissante de l'offre d'enseignement public aux dépens des régions économiquement sinistrées, mise en concurrence du public et du privé, telles risquent d'être les conséquences.

La rentrée et l'année qui vient s'annoncent donc décisives pour les langues vivantes et pour le service public d'éducation dans son ensemble. C'est tout ensemble que nous devons lutter pour un enseignement des langues vivantes et pour un enseignement tout court qui ne sacrifie aucun jeune sur l'autel de la modernisation supposée des modes d'enseignement, des réductions budgétaires de tout poil et de l'inégalité de l'offre d'enseignement érigée en nouveau dogme éducatif.

DERNIERE MINUTE

Les dédoublements en Terminale à la rentrée 2005 : TOUS les lycées ont reçu des moyens spécifiques afin d'assurer l'enseignement des LV en Terminale générale. Dans un courrier daté du 1er juillet, le rectorat précise que la norme de 20 élèves a été retenue, ce qui a entraîné un « surcoût » de 353 heures ; les dotations ont donc été abondées pour un volume de 353 heures, essentiellement en HSA, et parfois en HP "sous forme de stagiaires PLC2 ou de BMP compte tenu du nombre importants d'HSA préexistantes", entraînant une annulation de carte scolaire (non connue par nous), soit : 107 HP et 246 HSA. Si des établissements n'affichent pas ces conditions à la rentrée, il faut demander des comptes au chef d'établissement et le cas échéant prévenir très rapidement la section académique.

Mouvement intra académique 2005 : un mouvement sur ...zone de remplacement !

PAR CHRISTIAN CHAMPIRÉ



Lors des vérifications de barème, fin mai, nos camarades du S.g.e.n. se sont crus obligés de prendre les devants pour vanter les mérites du mouvement déconcentré tout en annonçant que cette année- les collègues des années précédentes apprécieront- les choses seraient compliquées du fait des suppressions de poste dans l'académie. Pourtant, ALLEGRE, le SE-UNSA et le S.g.e.n.-CFDT avaient promis aux collègues, en 1999 il est vrai, que le mouvement déconcentré serait la solution à tous leurs problèmes! Mais, les promesses n'engagent que ceux qui...

Bref, comme nous l'avions publié sur notre site académique début avril, il manquait plus de 300 postes pour affecter les collègues et le rectorat devrait avoir recours à des affectations en ZR pour trouver un poste à chacun. De plus, et c'était prévisible, le nombre de titulaires demandant une mutation était en nette diminution... La seule augmentation : les mesures de carte scolaire : 279 collègues!

Pourtant, le nombre d'entrées dans notre académie a beaucoup baissé : à peine 550 contre près de 800 l'an dernier et plus de 1 000 les années précédentes. Eh oui, **l'académie de Lille est devenue une académie difficile à obtenir**, un grand nombre de stagiaires IUFM l'ont découvert à leurs dépens en mars.

Début juin, nous avons prévenu le rectorat que le logiciel du ministère considérait que les établissements classés en APV (affectation prioritaire à valoriser) n'entraient pas dans le mouvement ordinaire puisque la note de service prévoyait que les recteurs pourraient y affecter les collègues de leur choix, sans référence au barème, mais après avis des chefs d'établissement et des IPR. Le rectorat de Lille avait fait un choix contraire, nous l'y avons poussé, mais le logiciel n'avait pas été pré-

venu. Il a donc fallu de toute urgence le faire modifier pour que les règles établies soient respectées. Ceci a provoqué une semaine de retard dans les opérations du mouvement académique et pas mal de panique inutile.

Les propositions du rectorat étaient conformes à ce que nous avons annoncé aux collègues dans le bulletin académique spécial intra de mars soit **très peu de titulaires mutés** : 25% (dont un tiers d'affectations sur ZR) contre 33% en 2004 et 40% les années précédentes ! Des bonifications APV sont parfois devenues inutiles: les bénéficiaires sont mutés à 36% mais cela concerne principalement les collègues ayant 1 an d'ancienneté et mutés en majorité en ZR ou en APV. Un point pourrait apparaître positif : le nombre d'extensions est resté à moins de 30%. En fait, les collègues ont fait leur propre extension : la moitié des entrants est mutée sur son vœu ZR, et plus du quart a été nommé sur des vœux 11 à 20.

Ces propositions, les commissaires paritaires du S.n.e.s. les ont étudiées attentivement puis ont suggéré des améliorations. Bien sûr, il a fallu tenir compte des collègues non titularisés, mais au total les modifications ont été nombreuses puisqu'elles concernent un quart des collègues mutés! Une trentaine de collègues a obtenu une mutation que le logiciel n'avait pas prévue, une demi-douzaine, par contre, n'a pas été mutée et ce dans le respect des règles que le logiciel avait « oubliées » et une part non négligeable de collègues a vu ses vœux respectés ou améliorés. Ce travail de contre-propositions et d'amélioration, le S.n.e.s. le réalise car avec 18 élus titulaires, et autant de suppléants, les collègues lui ont donné les moyens de le faire sérieusement et intégralement. **Le mardi 6 décembre, lors des élections professionnelles**, les collègues devront avoir cette dimension présente au moment du choix : un représentant du personnel ne sert pas qu'à assister aux CAPA, c'est un collègue qui travaille concrètement à la défense des intérêts des personnels.

Lors des groupes de travail préparatoire, la FSU avait été la seule organisation à demander à ce que les vœux inutiles ou dangereux des collègues soient supprimés, les autres organisations expliquant que les collègues étaient responsables. Mais quand un T.z.r. de Calais demande toutes les ZR du Pas-de-Calais, faut-il réellement l'envoyer sur la ZR d'Arras ? Lors des commissions, devant les cas

concrets, le rectorat a accepté de revoir sa position, car nous avons su insister.

La situation la plus compliquée de ce mouvement a été la gestion des collègues en mesure de carte scolaire. Dans les disciplines où il n'y avait aucun poste, les choses ont été vite réglées : affectation en ZR. Par contre dans les disciplines avec des postes, un problème s'est posé avec beaucoup d'acuité : comment départager les collègues entre le barème et la commune ? Les années précédentes, le vœu commune l'emportait sur le vœu département, ce qui permettait aussi de réintégrer les collègues victimes de MCS les années précédentes sur leur ancien poste ou la commune de ce dernier. Cette année, devant les 279 MCS, le rectorat avec le soutien des autres organisations syndicales (qui ne dit mot consent) et notamment du S.g.e.n., qui a eu une attitude fluctuante en fonction des cas, a privilégié le vœu département, c'est-à-dire la proximité géographique en fonction du barème. Il a été convenu d'un groupe de travail pour l'an prochain, mais pour le S.n.e.s. cette transformation a des conséquences particulièrement négatives. En faisant le choix de supprimer la priorité « commune », le rectorat rompt avec la priorité absolue que les collègues ont de retrouver leur ancien poste. En effet, s'ils ne restent pas dans leur commune, pour des motifs de barème, comment rejoindront-ils leur ancien établissement, car le barème pourra leur être aussi opposé ! Cela a été le cas cette année pour une collègue de Lettres modernes et, oh miracle, dans ce cas-là nos camarades du S.g.e.n. ont retrouvé le sens des règles habituelles ; mais le risque est réel.

Au final, le mouvement intra 2005 restera marqué par la faiblesse du nombre de titulaires obtenant une mutation et par l'augmentation du nombre de T.z.r. : + 300, soit 25%, qui lors des affectations provisoires de juillet n'ont pas obtenu d'affectation à l'année. Le nombre de T.z.r. disponibles pour des remplacements de courte et moyenne durée n'a jamais été aussi important, même s'il est vrai que d'une discipline à l'autre, les situations sont différentes : déficit en documentation et pléthore en lettres modernes. Ces collègues sont titulaires pour faire des remplacements : à la profession dans son ensemble de ne pas laisser le ministère, le rectorat et les chefs d'établissement imposer du gardiennage sauvage à l'interne.

Hors classe des certifiés

PAR CHRISTIAN CHAMPIRÉ

Cette année, tout en abandonnant le barème national, le ministère avait donné une consigne forte :

faire entrer le « mérite » dans le barème rectoral sous forme de bonifications données par les chefs d'établissement et les IPR.

Nous avons dénoncé ce système et une pétition a été largement signée dans l'unité syndicale. Mais, dans certaines académies, les commissaires paritaires ont dû parfois refuser de siéger pour, jusqu'au bout, tenter d'arracher la situation la moins catastrophique pour les collègues.

Si à Lille nous avons accepté de siéger, c'est parce que nous avions obtenu des documents informatiques nous permettant de préparer convenablement la CAPA mais surtout parce que les résultats étaient conformes à nos propositions en groupe de travail. Nous avons, toutefois, dénoncé le mode d'information par I-prof. non intégré par les collègues et ne permettant pas aux élus de connaître les commentaires des chefs d'établissement et des IPR. Le barème que nous proposons étant utilisé pour les agrégés depuis des années, il a été difficile à l'administration d'argumenter contre. Et le résultat a été, pour 342 promotions, une barre à 163,1 points.

Il y avait 345 collègues avec 4 ans et plus d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon. 6 ont préféré partir en retraite dès le 1^{er} septembre sans obtenir cette fameuse hors classe. 17 ont eu un avis défavorable. Nous avons réussi à en faire lever un pour une collègue d'allemand n'ayant pas assuré l'échange scolaire durant l'année, mais qui l'avait fait pendant 32 ans ! Au final, 305 collègues ont été promus, soit 94,7%. Sur les 37 collègues promus sans les 4 ans d'ancienneté, il y a 6 inadmissibles qui ont profité du décalage de la grille d'ancienneté et seulement 9 collègues dont les bonifications au « mérite » ont été entièrement déterminantes. Pas beaucoup de changement par rapport à l'ancien système qui donnait au recteur un contingent de 5% de promus hors barème ou au « mérite », soit l'équivalent, cette année, de 17 promotions ! En 2004, 60,9% du total des promus avaient 4 ans et plus d'ancienneté contre 89,2% en 2005 !

Paradoxalement, le mérite a été introduit mais, au final, les promotions répondent davantage aux revendications du SNES, à savoir, **faire de la hors classe une vraie fin de carrière pour tous les collègues.**

Pourquoi ? Le barème a favorisé, cette année, les collègues qui avaient de l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, comme il le fait depuis longtemps chez les agrégés. C'est la proposition des élus du SNES en groupe de travail sur le barème qui a été déterminante.

Nos IPR et nos chefs d'établissement ont fait de la résistance passive... sans le vouloir et le savoir. En effet, comme ils ont attribué un minimum d'appréciations « exceptionnel », seuls 62 des 1288 collègues au 11^{ème} échelon ont eu 40/40. Ils ont ainsi limité, de manière drastique, l'amplitude du « mérite ». C'est cette utilisation très parcimonieuse de la bonification maximale qui a permis la promotion des collègues avec 4 ans et plus d'ancienneté au 11^{ème} échelon. Donc aucun « mérite » ou presque n'a été pris en compte ! Il nous faudrait presque les en remercier.

Ainsi, nos IPR et nos chefs d'établissement, qui ont pris bien soin de ne pas nous informer des appréciations qu'ils nous attribuaient, ont eu une notation particulièrement sévère. Loin des grilles habituelles,

sans cadre, ils ont pu nous signifier la manière dont ils appréciaient réellement notre travail, notre investissement et notre manière de servir. La bonification du « mérite » aura permis de faire le point sur la considération qu'ils nous portent, lorsqu'ils n'ont pas de compte à rendre, ni d'avis à faire signer ! C'est pour cela que le SNES a informé tous ses syndiqués des appréciations portées avant même la CAPA pour permettre des réactions qui n'ont pas manqué et même une modification d'appréciation !

En fait, en procédant de la sorte, nos IPR et nos chefs d'établissement ont renforcé la valeur des points d'ancienneté et ont montré malgré eux l'inutilité et l'iniquité du « mérite ». Nous avions prémédité ce résultat en obtenant du rectorat la limite de la bonification à 20 points d'amplitude au lieu des 40 prévus initialement. Nos évaluateurs n'ont fait qu'amplifier ce que nous revendiquions : promouvoir les collègues les plus anciens dans le 11^{ème} échelon !

Quelques preuves quand même de ce mépris pour les enseignants : des collègues avec 40/40 ou une excellente note pédagogique et qui ont découvert un avis défavorable pour avoir déplu ou s'être opposés cette année ! Des collègues partis en retraite durant l'année avec comme dernière appréciation un avis défavorable du chef d'établissement pour « éviter » toute erreur de l'administration (sic) ! Un collègue d'arts plastiques, victime d'une sanction disciplinaire demandée par son chef d'établissement et son IPR, mais qui pouvait découvrir sur I-prof une double appréciation satisfaisante ! Non, le « mérite » ne doit avoir aucun avenir pour nos promotions !

Enfin, il ne faut pas oublier les 180 collègues à moins de 5 points de la barre l'an dernier ; 55 n'ont pas été promus. Le collègue « perdant » avec ce nouveau barème a moins de 4 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, une bonne, voire une très bonne note pédagogique, une très bonne note administrative, des points de concours en 2004, souvent des points de diplôme ou des points de ZEP mais cette année il n'a pas été bonifié au maximum par ses évaluateurs qui l'appréciaient tant avec la notation classique. Il est la victime d'une bonification du « mérite » en deçà des notes qui lui ont valu d'avancer au grand choix !

Malgré tout, ce résultat globalement positif est un acquis du SNES et du SNESup. Il sera essentiel de l'expliquer aux collègues qui pensaient que le mérite pourrait améliorer des situations et qui peuvent mesurer,

maintenant, la différence entre les promesses et la réalité de leurs appréciations. Nous serons en campagne pour les élections professionnelles au début de cette année scolaire et nous voterons le mardi 6 décembre. Il faudra rappeler à tous que des élus du personnel, c'est d'abord utile pour défendre les intérêts des personnels !

Bien sûr, nous devons nous attendre à ce que l'administration fasse le même bilan et tente de nouvelles manœuvres. Nous l'avons alertée sur le choc pour la multitude de collègues qui ont eu 10/20 avec « satisfaisant ». Nous avons proposé, dès février, une note minimale de 14/20 qui aurait peu modifié les résultats : sur 17 collègues avec 4 ans d'ancienneté non promus, 11 l'auraient été. Mais, elle aurait été plus confort-

me aux notations administratives et pédagogiques habituelles. Le rectorat a dit qu'il y réfléchirait, mais nous devons surtout nous attendre à une bagarre serrée. Nos résultats aux élections professionnelles seront un élément important du rapport de force avec l'administration.

L'autre conséquence de notre réussite concerne les collègues promus avec une ancienneté forte, ils partiront assez vite en retraite, libérant des possibilités de promotion. **C'est cette rotation rapide qui permet à un maximum de collègues d'accéder à la hors classe avant la retraite.** L'introduction du mérite avait, au contraire, pour objectif de promouvoir des collègues beaucoup plus jeunes bloquant très longtemps les possibilités de promotion limitées à 15% du corps et permettant à l'Etat de faire des économies et à nos hiérarchies de montrer leur pouvoir. Ces dernières ont préféré nous montrer le peu de considération qu'elles avaient pour notre travail. A nous de défendre nos acquis et notre conception de la carrière.

N.B. : La déclaration faite lors de la CAPA est sur notre site informatique ainsi que des tableaux montrant les effets que le mérite pourrait avoir en fonction de différents critères et la répartition des appréciations pour les collègues au 11^{ème} échelon.

Ajournement incompréhensible d'un stagiaire

Réussir les épreuves théoriques du CAPES/T constitue un aboutissement et permet de passer du statut d'étudiant à celui de jeune enseignant stagiaire, pendant un an. Mais tous les ans, 2 à 5 % des stagiaires ne sont pas titularisés par le jury académique.

C'est pourtant avec stupeur, que nous avons appris l'ajournement définitif d'un jeune professeur d'histoire-géographie, qualifié par les formateurs venus le visiter, de « brillant », « promis à un bel avenir ». C'est une première : licencier un professeur compétent, aux qualités pédagogiques soulignées même par l'Inspecteur Général, apprécié de l'équipe pédagogique de son lycée, des élèves et même de son chef d'établissement qui lui avait attribué une très bonne note administrative et poursuivant par ailleurs des travaux de recherche. Notre intervention a permis dans un premier temps de transformer l'ajournement définitif en ajournement simple, autrement dit une nouvelle année de stage. La raison de ce gâchis ? Outre le reproche qui lui a été fait de ne pas avoir terminé le programme de 2^{ème}, son tort est d'avoir rédigé un mémoire professionnel, intitulé « la longue mémoire des croisades », dont des extraits partiels et partiels ont servi à justifier une décision du jury incompréhensible pour ceux qui ont lu ce travail. Ce jeune professeur s'est vu interroger sur son « républicanisme », sa conception de la laïcité, alors que son maître de stage et un formateur associé ont assisté aux cours qui ont servi de base à la rédaction du mémoire et n'ont rien signalé dans leurs rapports. Il semblerait que ce soit le jour de la soutenance, en mai, que les premières interrogations sur ses écrits aient été faites, alors qu'un directeur de mémoire était désigné depuis septembre et que plusieurs rencontres ont eu lieu en cours d'année...

La section académique du SNES assure ce jeune collègue de son soutien et demande que la décision d'autorisation à doubler l'année de stage soit transformée dès maintenant en titularisation. Une audience a été demandée en ce sens au Recteur. Nous resterons particulièrement vigilants quant à la suite de la carrière de cet enseignant.

Karine Boulonne

CORRECTION DU BREVET :

il faut revoir la copie

L'organisation de la correction du brevet a été prise en charge, pour la session de juin 2005, par le Rectorat. Les années précédentes, c'est l'Inspection Académique qui en était responsable. C'est d'ailleurs la raison qui avait été invoquée lorsqu'une campagne d'émargement, en vue de recenser les correcteurs potentiels a été menée dans les collèges de l'Académie. Hélas ! Les collègues convoqués cette année pour la correction ont pu constater que l'organisation était à revoir. En effet, les épreuves se sont déroulées le lundi 27 et le mardi 28 août, mais les corrections n'étaient prévues que le jeudi 30, alors que les années précédentes les corrections étaient faites dans la demi-journée qui suivait l'épreuve. Que justifie ce changement ? Mais surtout, les corrections ont été regroupées par discipline, dans des centres de correction parfois très éloignés des établissements où enseignent les collègues, obligeant certains d'entre eux à effectuer 100 km aller-retour et gonflant les dépenses en remboursement de frais de déplacement. Mais le Rectorat a sans doute dû y penser car le nombre de correcteurs avait été calculé pour que chacun corrige 36 copies !

Magali Laumènerch

BACCALAUREAT EAF

Grâce au professionnalisme de tous et malgré la charge extrêmement lourde qui pèse sur les collègues à la fois convoqués à l'écrit, à l'oral et parfois aux épreuves de BTS, les épreuves semblent s'être encore déroulées correctement cette année. Tous, candidats comme examinateurs, ont apprécié le retour à des vacances de 4h avec le passage à 7 candidats que nous revendiquons depuis la nouvelle épreuve: pas d'évaluation à la va-vite, moins de stress pour les candidats que l'on peut prendre le temps d'accueillir plus sereinement et qui ont réellement droit à leurs 20 minutes de passage, examinateurs moins fatigués. Nous sommes très attachés à cette évaluation finale du baccalauréat et nous sommes satisfaits d'avoir obtenu de meilleures conditions de passage pour les candidats. Mais, concernant la rémunération des examinateurs de l'E.A.F, le Rectorat n'a pas peur des contradictions: après avoir répondu à nos différentes interpellations qu'il n'avait

jamais envisagé de diminuer l'indemnité des professeurs interrogateurs, il semble se raviser (problèmes budgétaires?) et nous envoie un courrier précisant «*qu'il paraît normal de prendre en compte la diminution du nombre de candidats à interroger et de ramener l'indemnité à 1,75 vacation par journée complète d'interrogation.*».... tout en prenant acte de nos arguments.

Nous avons immédiatement réagi par un autre courrier:

«Il nous paraît surprenant de lire dans le début de la lettre que la base de la rémunération était la vacation de 4h, et de constater que vous diminuez la rémunération en raison de la « diminution du nombre de candidats ». Nous rappelons que la réduction de 8 candidats à 7 fait passer la vacation de 4h30 à 4h et que l'anomalie qui consistait depuis 2003 à ne pas rémunérer la totalité du travail effectif ne doit pas perdurer.

Il nous semble que vous ne prenez en compte ni la réalité du travail fourni ni les textes. Les collègues ne pourront y voir qu'une brimade et une injustice.

Nous vous demandons donc de nous expliquer votre décision, et de rétablir l'intégralité de la rémunération.»

Nous attendons une réponse et restons vigilants; soyez-le également lorsque vous recevrez votre indemnité et n'hésitez pas à nous contacter en cas de problème; une vacation au bac est payée 36,59 euros; vous devriez donc toucher 365,9 euros si vous avez interrogé 10 demi-journées. Cette indemnité ne comprend pas les frais de déplacement.

Odile Deverne

NON TITULAIRES :

De nouveau une rentrée difficile en perspective !

En Décembre 2004, le Rectorat annonçait les chiffres suivants : 627 contractuels nommés sur postes à l'année (dont 450 en LP), 163 sur des suppléances et 308 vacataires. 458 anciens contractuels touchaient les indemnités. Le Rectorat ne nous a pas communiqué de chiffres plus récents mais ce qui est sûr, c'est que beaucoup de non titulaires se retrouvent actuellement en fin de droit. Malheureusement cette situation scandaleuse n'est pas près de prendre fin. En effet, notre académie connaît à nouveau un triste record, celui des suppressions de postes dans le second degré : 890 pour cette rentrée 2005. Au bout du compte,

ce sont donc encore plus de contractuels et de vacataires qui vont se retrouver au chômage. D'un point de vue pratique, il faut s'inscrire à l'ANPE dès la fin du contrat et vérifier auprès du rectorat (la DAPEC) que l'on est bien dans la liste des dossiers. Le SNES revendique l'arrêt de recrutement de non titulaires, l'augmentation des postes aux concours, un plan de titularisation pour tous ceux qui ont déjà été embauchés.

Dans l'immédiat, nous demandons :

- **Le rattachement administratif des précaires dans les établissements,**
- **La mise en place d'une structure permettant le versement rapide de des indemnités chômage,**
- **L'attribution de congés formation pour les contractuels les plus anciens,**
- **La mise en place d'une formation lourde pour les contractuels préparant les concours,**
- **La prise en charge des frais induits (inscription au CNED par exemple),**
- **L'amélioration de l'information des contractuels (en ce qui concerne les droits, les salaires et indemnités.)**

En 2004-2005, nous avons obtenu un résultat significatif qui n'était pas acquis les autres années : le fait qu'un vacataire obtienne un contrat de contractuel si, au bout du compte, sa suppléance dépasse 200 heures. Auparavant, il est arrivé souvent que le vacataire soit remplacé par un autre vacataire !

Le SNES organisera une assemblée générale des non titulaires dans quelques semaines pour faire un premier point et envisager un plan d'actions qui puissent faire aboutir nos revendications. N'hésitez pas à nous contacter d'ici là soit par l'intermédiaire de la section d'établissement (pour ceux qui sont en poste) soit à la section académique.

Didier Costenoble

DOCUMENTATION

Compte rendu de la rencontre avec le Recteur le 8 juin 2005

Postes vacants

La question des postes vacants dans l'académie a été abordée : 48 postes non pourvus alors que des néotitulaires sont envoyés dans d'autres académies. Le Recteur nous a précisé que certaines académies avaient encore plus de postes vacants et que l'équilibre était à trouver au niveau national : chaque académie exprime ses besoins et une comparaison inter-académies permet la réparti-

tion. Cependant une autre solution est possible, le recrutement dans les disciplines excédentaires, avec formation et accompagnement. Pour le Recteur ce n'est pas un objectif mais un palliatif. Nous avons aussi évoqué le problème des stagiaires en situation souvent trop éloignés de leur tuteur avec une charge de travail plus forte. Un équilibre est là aussi à trouver.

Création de postes

Concernant le nombre de postes mis au concours, il semble que le pic des départs en retraite soit différé à 2007, nous avons exprimé notre crainte que les postes proposés soient moins nombreux que ces mêmes départs.

Doc et pédagogie

A propos du rapport Durpaire, nous avons fait part de nos inquiétudes quant à la place du documentaliste dans la formation des élèves et quant à l'absence de référence à l'aspect pédagogique de notre métier; il nous a été assuré qu'aucune décision n'était prise quant à l'orientation de notre profession, juste des pistes évoquées même si une circulaire semble en préparation.

Réunions de district

Nous avons aussi évoqué la raréfaction des réunions de district : après une rapide explication de ce dispositif inconnu du Recteur car typique de notre académie, celui-ci a semblé prêter une attention favorable à notre demande d'un retour à la situation antérieure, soit trois réunions chaque année pour chaque district.

«Le collectif documentation»

NEORETRAITES, RESYNDIQUEZ-VOUS !

Vous en avez fini avec la vie « active » et pour la première fois, vous ne ferez pas la rentrée. Vous voici donc « retraité » ou, plus précisément, « pensionné » avec peut-être déjà des problèmes !

La pension arrivera-t-elle à temps ? Quel en sera le montant ? Vous permettra-t-il de vivre « dans la dignité » comme le prétendait le projet de Traité de Giscard ? L'expérience montre que vous allez encore avoir besoin du syndicat si vous ne voulez pas que votre pouvoir d'achat régresse.

De même, le syndicat a encore besoin de vous pour se faire entendre, ainsi que l'ont compris 6 500 collègues retraités toujours membres du SNES, dont près de 300 dans l'académie.

Alors n'attendez pas, faites comme eux, resyndiquez-vous !

Daniel ROGER,

Responsable académique des retraités.

Harmonisation des cotisations

Depuis longtemps, le SNES a mis en place un système de surcotisations académiques pour limiter l'augmentation des cotisations nationales, dans un contexte de blocage des salaires, et offrir à chaque S3 la possibilité de répondre à ses besoins spécifiques. Il existait donc 12 tarifs différents, avec des surcotisations de 5 à 20%.

Cette année, la réduction fiscale passe de 50 à 66%. Avec la réduction globale du coût des cotisations après déduction fiscale, la CA nationale du SNES des 27 et 28 juin a décidé l'harmonisation.

Pour les académies qui avaient une surcotisation élevée, la hausse des tarifs est limitée à l'augmentation de nos traitements. Par contre, pour les académies qui avaient une surcotisation assez faible (Lille: 7%) l'augmentation apparente est plus importante.

Un syndiqué, certifié au 11^{ème} échelon, avait une cotisation de 202,50€ soit 101,50€ après déduction fiscale en 2004-2005. Celle-ci passe à 229,40€ (+13,3%) soit 78,40€ après déduction fiscale, et une économie de 23,10€!!! Si nous avons décidé d'augmenter les cotisations de 2% seulement, ce syndiqué aurait vu sa cotisation passer à 206,50€ soit 70,50€ après déduction fiscale. La décision d'harmonisation lui coûtera donc 8€ mais sa cotisation restera moins chère que l'an dernier (autres exemples sur le site).

Au final, les syndiqués profitent du passage de la déduction fiscale de 50 à 66% tandis que le SNES harmonise ses cotisations et récupère plus d'argent pour mener les actions à venir : élections professionnelles, déplacements, manifestations, publications ... Il faut prendre en compte l'augmentation de 15% à 25% de quelques prix qui pèsent lourd dans nos budgets nationaux ou académiques : papeterie, routages; en outre, la Poste annonce une augmentation de 25% de ses prix de diffusion de la presse pour les 4 ans à venir.

Pour les MA, contractuels, vacataires, Mi-Se, aides éducateurs, assistants d'éducation, le SNES a décidé de maintenir le montant des cotisations ou de baisser. Pour les stagiaires, le SNES les baisse et harmonise. Pour les syndiqués aux frais réels, l'augmentation sera incluse dans les dits frais et donc dans la déduction fiscale obtenue.

Il reste les syndiqués titulaires qui ne payent pas d'impôts sur le revenu mais qui se syndiquent par militantisme; pour eux l'augmentation est sensible, c'est vrai. Comme pour tous les syndiqués, les trésoriers du S3 sont à leur écoute pour trouver les meilleures modalités d'adhésion. La section académique propose aux syndiqués de passer à 4 prélèvements au lieu de 3, mais, comme les années précédentes, il est possible d'aller jusqu'à 6.

Avant d'être une histoire de coût, l'adhésion syndicale est d'abord une histoire de choix et d'engagement. Se syndiquer est une liberté à défendre et renforcer son syndicat est une nécessité. Au 1^{er} septembre 2004, la section académique de Lille avait un potentiel de syndiqués de 3 830, au 30 juin 2005, elle comptait 3 992 syndiqués. C'est parce que la situation syndicale est plutôt encourageante qu'il faut faire des efforts pour anticiper l'avenir.

SOLIDARITE SYNDICALE

La section du SNES de Lille tient à remercier tous les militants, les S1, les S3 qui se sont mobilisés et ont manifesté leur solidarité avec Jean-Michel Sauvage, porte-parole de la Confédération Paysanne qui avait soutenu le mouvement pour la défense des retraites et contre la décentralisation. En quelques mois, les 8000 € ont été réunis par le Collectif Arrageois contre la Répression Syndicale (1370€ par les militants du Snes; le détail de la souscription est disponible auprès des trésoriers). Certes, reste la condamnation de Jean-Michel à quatre mois avec sursis... Mais le mouvement de solidarité né de cette épreuve montre qu'à un moment où se multiplient les démonstrations de répression anti-syndicale du pouvoir en place, tant dans notre région qu'au niveau national, où se multiplient les atteintes à la liberté d'expression et à la liberté de manifestation - dont les lycéens sont les dernières victimes - il est possible de faire entendre une autre voix. Parce que la liberté a besoin de cette voix-là, de toutes ces voix qui s'élèvent ensemble contre des atteintes qui ne cessent de se répéter.

Nicole Courselle, Catherine Piecuch

Contre la loi Fillon et un gouvernement illégitime, dès la rentrée organisons la résistance !

Après le 29 mai, le gouvernement, une nouvelle fois sourd au message des citoyens, maintient et accélère les agressions : attaques contre le droit du travail, précarisation systématique avant toute embauche, discours sécuritaire et xénophobe de Sarkozy qui marche dans les pas du Front National.

Dans ce contexte, le nouveau ministre de l'Education nationale, Gilles de Robien, continue la politique de Fillon, en voulant appliquer coûte que coûte la loi d'Orientation au mépris des luttes lycéennes et enseignantes des mois passés. Bourses au mérite, développement de l'apprentissage, contrôle continu massif dans le nouveau bac STG, remplacement des professeurs absents, socle commun, Conseil Pédagogique, le gouvernement a profité de l'été pour faire passer ses sales coups. Face à un gouvernement de plus en plus illégitime, il faut refuser toute application ou toute anticipation de la loi dans les établissements et organiser la désobéissance civile. Refuser les remplacements, qu'ils soient « volontaires » ou imposés, refuser la mise en œuvre de la réforme.

Avec plus de 5000 postes supprimés dans le 2nd degré, la rentrée s'annonce catastrophique pour les personnels comme pour les élèves : conditions de travail aggravées (gonflement des effectifs par classe, multiplication des postes à complément de service...), suppression massive d'options, mise au chômage de milliers de non-titulaires...

Dans le 1er degré, avec 43 000 élèves en plus, seuls 1 000 postes sont créés. Le budget 2006 prévoit des milliers de suppressions de postes supplémentaires.

Plus que jamais l'heure est à la mobilisation. Il faut obtenir dans la rue ce que nous avons exprimé dans les urnes le 29 mai, à savoir le rejet du libéralisme, la perspective d'une école qui refuse le tri social des élèves et sa subordination aux intérêts des entreprises.

Nous devons opposer une résistance active à cette régression à tous les niveaux, dans les établissements et tous ensemble dans la rue.

Pour un syndicalisme de lutte !

A l'issue de deux années qui ont vu des mobilisations massives se dresser contre les attaques gouvernementales, sans qu'aucune ne permette de gagner, il faut que les militants syndicaux fassent le bilan des stratégies passées. Nous avons de profonds désaccords avec la politique de la majorité actuelle du SNES et de la FSU (UA). A chaque fois qu'il a fallu affronter le gouvernement, les directions du SNES et de la FSU se sont contentées d'accompagner la mobilisation, sans lui offrir les perspectives claires et offensives qui auraient pu permettre d'élargir encore le nombre des personnels prêts à la lutte, et de changer le rapport de force contre Fillon. On l'a vu cette année pendant la mobilisation lycéenne contre la loi Fillon avec de simples préavis de grève qui ont laissé les lycéens isolés, ou encore l'incapacité à donner suite à la mobilisation du 10 mars.

Nous avons aussi pu mesurer combien le fonctionnement peu fédéral de la FSU est un obstacle à une vision d'ensemble de la lutte des différents syndicats nationaux. Nous avons besoin d'un syndicalisme qui cherche à rassembler au-delà des divisions syndicales et corporatistes en favorisant les structures d'auto-organisation, telles que les coordinations de ville; et d'un syndicalisme combatif qui fasse réellement écho au ras-le-bol que chaque collègue peut constater autour de lui face aux fermetures de classes, aux suppressions de postes, aux licenciements des précaires, à l'aggravation du tri social pour nos élèves, au mépris et à l'arrogance de la hiérarchie.

L'Ecole Emancipée organise une réunion de rentrée le mercredi 14 septembre à partir de 17 heures au local de la FSU, boulevard Van Gogh (métro Hôtel de Ville, local face à la Rose des Vents), à Villeneuve d'Ascq; elle invite celles et ceux qui sont intéressés par ces orientations à venir discuter de ces questions.

Ecole émancipée - Nord - Pas de Calais

Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

Siège du S3 :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax: 03 20 06 77 49
e-mail : s3lil@snes.edu
Site internet : <http://www.lille.snes.edu>

Siège du S2 Nord : Siège du S3.

Siège du S2 Pas-de-Calais :

Maison des Sociétés, rue A. Briand,
62000 - ARRAS - tél./fax : 03 21 71 27 03

S3 :

Secrétaire académique : Michel DEVRED.
Secrétaires adjoints : Georges BOUCHART,
Christian CHAMPIRÉ, Karine BOULONNE.
Trésoriers : Nicole COURSELLE, J.J. MORTIER.

S2 Nord :

Secrétaire : Pascal BRICOUT.
Secrétaires adjoints : Maryline BRACQ,
Yves PANNEQUIN, Magali LAUMENERCH,
Gilles SURPLIE.

S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire : Jean-Claude MILLECAMPS.
Secrétaires adjoints : Georges BOUCHART,
Catherine PIECUCU
Trésorier : Hubert SAUVAGE.

A qui écrire ?

* Pour toute affaire personnelle concernant votre catégorie :

A.e. : Nicole COURSELLE.
Agrégré : Noëlle CELERIER.
Aide-éducateur : Didier COSTENOBLE.
Assistant d'éducation : Arlette DESPREZ
Certifié : Christian CHAMPIRÉ.
C.o.Psy. : Jean-Marc CHÂTELET,
ou D.c.i.o. C.i.o. Arras.
C.p.e. : Guy CARPENTIER.
Documentaliste : Annabelle DUPUIS
M.a., contractuel, : Yves HÉNOCCQ,
vacataire Didier COSTENOBLE.
M.i.-S.e. : Pascal BRICOUT.
P.e.g.c. : Gérard ANSEL.
Retraité : Daniel ROGER.
Stagiaire : Karine BOULONNE.
T.z.r. : Frédéric HOCHART.

* Pour toute affaire personnelle nécessitant une intervention au Rectorat (excepté pour les Co.psy, les M.i.-S.e. et les stagiaires d'I.u.f.m.) : Christian CHAMPIRÉ.

Problèmes médicaux : Philippe GAUDRY

* Pour toute affaire personnelle nécessitant une intervention auprès des inspections académiques :

- Pour le Nord : Pascal BRICOUT
- Pour le Pas-de-Calais : J.C. MILLECAMPS.

Secteurs

- **Emploi :** Christian CHAMPIRÉ, Noëlle CÉLÉRIER, Yves HÉNOCCQ, Arlette DESPRETZ, Frédéric HOCHART, Philippe GAUDRY.

- **Formation continue :** Michel DEVRED, Noëlle CÉLÉRIER, Frédéric HOCHART.

- **I.u.f.m. :** Karine BOULONNE, Michel DEVRED, Frédéric HOCHART, Luc BIZET.

- **Précarité :** Yves HÉNOCCQ, Yamina MOUSSA, Didier COSTENOBLE, Arlette DESPRETZ.

- **Rémunérations** (retard de paiement, indemnités...): Pierre-François GALLOT.

- **Carrière** (reclassement, service): Nicole COURSELLE

- **Retraités :** Karine VAN WYNENDAELE, Brigitte LEVERD.

- **Vie des établissements :** Pascal BRICOUT (collèges 59), Jean-Claude MILLECAMPS (collèges 62), Michel DEVRED (lycées).

- **Secteur collèges :** Magali LAUMENERCH, Jean-François CAREMEL, Gérald BERTON, Jean-Claude MILLECAMPS, Michel OLIVE, Pascal BRICOUT, Arlette DESPRETZ, Nicole COURSELLE, Eric DELANGUE.

- **Secteur lycées :** Michel MARY, Michel DEVRED, Georges BOUCHART, Noëlle CÉLÉRIER, Gilles SURPLIE, Catherine PIECUCU, Karine BOULONNE, Odile DEVERNE.

- **Technique, formation continue des adultes, hygiène et sécurité :** Michel MARY, Frédéric HOCHART

- **Formation syndicale :** Jean-Claude MILLECAMPS, Magali LAUMENERCH, Karine BOULONNE.

- **Publications :** Odile DEVERNE, Noëlle CÉLÉRIER, Arlette DESPRETZ, Marc ROUMAZEILLE.

Les permanences :

• Pour tous :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14h30 à 18h ;
- Mercredi : de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h ;

• Permanences particulières : (aux horaires ci-dessus)

Carrières et rémunérations : le mardi,

A.e. : le mardi,

Agrégré : le mardi,

Aide-éducateur : mardi

Assistant d'éducation : le lundi,

C.e.-C.p.e. : le jeudi matin de 10h à 12h,

Certifié : le lundi,

I.u.f.m. : le jeudi, le mercredi

M.a., contractuels, vacataires : le lundi,

M.i.-S.e. : le jeudi,

P.e.g.c. : le mardi,

T.z.r. : le vendredi.

Le S2 Nord tient une permanence au siège du S3 le jeudi de 14h30 à 18 h.

Le S2 Pas-de-Calais tient une permanence à son siège le mercredi de 9h à 11h30.

- **Informatique :** Frédéric HOCHART, Boris DUQUESNE.

Pour tout courrier personnel, n'oubliez pas de rappeler votre catégorie, votre discipline et votre établissement.

Retraités

La section académique a fêté le départ en retraite de camarades dont trois responsables (ou anciens) de bassin. Leurs points communs sont finalement nombreux, même si les engagements personnels étaient différents. En commun la modestie souriante, qui n'altérait en rien la profondeur des convictions. En commun, le dévouement sur le terrain et dans la défense des personnels. En commun enfin, l'attachement premier à l'établissement et au métier. De Pierre Brunne, outre ses responsabilités sur le Cambrasis et sa responsabilité du secteur lycée au S3, chacun connaissait son amour de l'enseignement des mathématiques et son attachement profond à son cher lycée du Catteau qu'il défendait bec et ongles, y compris quand il remplissait son mandat de commissaire paritaire.

C'est au secteur collège, comme à la CA, que nous avons connu Daniel Culnard. Mais il reconnaît bien volontiers qu'il préférerait militer dans son établissement et dans le Calaisis, au besoin le département... Mais pour le voir à Lille, il fallait une manifestation : alors comme nous en avions envie....

Philippe Hazard enseignait l'histoire géographique au lycée.. Animer ce bassin en particulier a été une tâche souvent agitée, mais il s'en acquittait parfaitement, fort de ses convictions et reconnaissons le, d'un milieu familial propice à l'engagement militant.

« Je voudrais parler à Brigitte Leverd », cette phrase, répétée plusieurs fois chaque semaine à la permanence, il est probable que nous l'entendrons encore longtemps. Commissaire paritaire nationale durant de nombreuses années, elle a fait profité de son savoir les secteurs emplois du S3 – non seulement les mutations mais aussi les cas médicaux, les agrégés qu'elle a si souvent représentés en CAPA, ne manquant jamais d'étudier longuement les dossiers et prenant toujours le téléphone pour expliquer, rassurer, conseiller. Quant à ses chers, si chers collègues d'allemand, nous avons l'impression qu'elle les connaissait tous et toutes. Derrière le langage ferme, parfois abrupt, se cache bien mal une grande sensibilité, une capacité à mettre au service des autres ses connaissances, y compris dans le domaine pédagogique. C'est Noëlle Célerier qui prend à la rentrée la responsabilité du secteur agrégé.

Henri Rousselle avait pris une CPA et un peu de champ avec ses activités syndicales, mais seulement au niveau académique. Longtemps membre de la CA, il a assumé pendant de très longues années des tâches fort ingrates au niveau de la trésorerie. Il le faisait en vrai militant, pour qui ce travail fastidieux mais nécessaire allait de pair avec une réflexion sur le métier qu'il exprimait clairement. Enfin, nous saluons Jean Marie Langlet, qui a beaucoup travaillé pour le technique, milité pour défendre nos idées et l'enseignement technique, bataillé pour sauver les BTS industriels au lycée Rostand de Roubaix, parfois même au détriment de sa carrière. Il a représenté le SNES dans de nombreuses instances (hygiène et sécurité par exemple) Retraités, mais pas inactifs, nous leur demandons de continuer à militer avec nous, car nous en avons besoin.

Michel Devred

STAGES DE FORMATION SYNDICALE : LE SNES, C'EST A VOUS DE LE FAIRE VIVRE !

Nos professions connaissent un fort renouvellement des personnels (plus de la moitié d'ici 2010). Des collègues en nombre croissant méconnaissent leurs droits et ont peu l'expérience de l'activité et de l'action syndicales, ce qui les rend d'autant plus vulnérables.

C'est en ce sens que la formation syndicale* apparaît comme un élément indispensable à l'efficacité des luttes. La section académique du SNES de Lille (S3) a décidé de faire de la formation syndicale une de ses priorités et propose donc une série de stages pour l'année scolaire 2005-2006. Le droit à la formation syndicale est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés : les stages constituent des moments privilégiés d'échanges et de débats qui permettent de faire avancer la réflexion collective au sein de notre organisation

* LE DROIT SYNDICAL NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS

Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire). Le décret 84-474 du 15 juin 1984 (R.l.r. 610-a) précise que la demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation. Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, il faut alerter la section académique du S.n.e.s.

Aider à animer la section d'établissement du SNES (S1)

La section d'établissement (S1) est le premier niveau d'intervention et de débat. C'est elle qui intervient et défend dans l'établissement les personnels qui ignorent trop souvent leurs droits et obligations - ce qui les fragilise face aux dérives autoritaires - et les aspects régissant le déroulement de la carrière. L'existence d'une section syndicale dans un établissement est donc une nécessité face à des autorités locales aux pouvoirs accrus par la déconcentration et la décentralisation.

Le S1 est aussi et avant tout, pour les personnels, le premier lieu de rencontre, d'expression, de débat et de prises de décisions concernant la vie de l'établissement ainsi que les orientations du S.n.e.s.

**Stage du VENDREDI 21 OCTOBRE 2005 (9h30-17h)
et vers le 27 janvier 2006 (1/2 journée)**

ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Contenu :

Vous êtes plusieurs milliers dans notre académie, à être élus ou à vous convaincre de l'être dans les conseils d'administration de vos établissements. Mais un CA, est-ce un vrai lieu de discussion, de débats, de prises de position et de choix ou une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et par qui ? A quoi sert la commission permanente ?

Qu'est-ce qu'une DBM, les Fonds de Réserve, l'AOG, le FRMC, les HTS, l'aide à la demi-pension ou aux collégiens, la DHG et le TRMD ? L'établissement doit-il acheter sur ses deniers, ses manuels ou ses ordinateurs ? Quel poids avez-vous en ce qui concerne les fermetures de poste, les heures supplémentaires à ventiler auprès des collègues, les effectifs par classe ? Quelle position prendre sur le recrutement des assistants d'éducation ?

La section académique du SNES organise un stage de formation syndicale pour les élus en conseil d'administration de l'Académie de Lille avant les vacances de la Toussaint. Chacun de ces stages est destiné a priori aux syndiqués mais les collègues non-syndiqués seront néanmoins les bienvenus. Ce stage sera complété en janvier par une demi-journée de formation qui vous aidera à décrypter la dotation horaire de votre établissement et comprendre si les fermetures de poste sont inéluctables ou si vous pouvez permettre à des collègues de garder leur poste, si vous pouvez faire des groupes de langue ou de science plus nombreux que les groupes classe.

Ces stages se tiendront le Vendredi 21 Octobre 2005 (à Calais et à Lille) toute la journée pour la première partie et vers le 27 janvier 2006 (1/2 journée) pour les prolongements indispensables (DGH et TRMD).

Public : Tous les collègues intéressés

Stage du VENDREDI 25 NOVEMBRE 2005 (9h30-17h)

VIE SYNDICALE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Contenu :

Présentation du SNES et de la FSU.

Droits syndicaux (réunion syndicale, heure mensuelle d'information syndicale, affichage, grève, distribution de documents, expression publique...)

Droits et obligations des personnels : que peut-on légalement exiger des personnels ? Qu'est-ce que les personnels peuvent exiger de l'administration ?

Fonctionnement et interventions de la section syndicale d'établissement : délégations, conseil d'administration...

Connaissance des instances paritaires (CTPD, CTPA, CAPA...)

Il s'agit de fournir aux collègues tous les éléments leur permettant de répondre aux questions les plus courantes à partir d'une connaissance des textes officiels.

Public : Collègues désirant prendre part et/ou organiser la vie syndicale dans leur établissement.

Le lieu sera précisé ultérieurement (secteur Lille Calais Valenciennes).

Mener une réflexion collective sur l'école, nos pratiques professionnelles, les contenus...

Stage du MARDI 15 NOVEMBRE 2005 (9h30-17h)

UN COLLEGE DE LA REUSSITE POUR TOUS ?

Contenu :

La réforme amorcée par J. Lang doit s'achever en 2005 avec la réforme de la classe de troisième. Après les débats autour du collège unique, le ministre annonce une troisième unique mais l'option lourde de découverte professionnelle ne risque-t-elle pas d'introduire une pré-orientation masquée ?

Le S.n.e.s. continue à revendiquer un vrai collège pour tous qui mette en place tous les moyens nécessaires à la prévention de l'échec et au suivi des élèves en grande difficulté.

Quelles revendications en terme d'horaires disciplinaires, de contenus, d'effectifs, de travail en petits groupes ?

Quels moyens et quelles modalités pour permettre la concertation et le travail en équipe ?

Quid de la découverte professionnelle : contenus et finalités ?

Quelle démarche syndicale par rapport à l'introduction des grilles de compétences comme outils de l'orientation ?

Quelles revendications à propos de la carte scolaire ?

Quel bilan tirer des réseaux d'éducation prioritaire ?

Public :

Tous les collègues intéressés

Le lieu sera précisé ultérieurement (secteur DOUAI).

Stage du MARDI 15 NOVEMBRE 2005 (9h30-17h)

LYCEE: QUELLES EVOLUTIONS? QUELLES PERSPECTIVES?

Contenu :

Grâce à la démocratisation de l'enseignement, le public lycéen s'est diversifié et les attentes se sont amplifiées. Malgré le peu de soutien de l'institution, les personnels se sont adaptés et conduisent la très grande majorité des lycéens au baccalauréat. Pourtant, avec la nouvelle offensive de la réforme Fillon, les questions sont là: quels fondements et quelles perspectives pour la seconde de détermination? Quels dispositifs d'aide pour les élèves en difficulté? Quel avenir pour les options et quel enseignement des langues? Des transformations profondes de l'évaluation au bac. sont déjà en cours: quel avenir pour les épreuves terminales alors que le CCF (contrôle en cours de formation) et le CC (contrôle continu) sont de plus en plus présents? Comment le bac peut-il garder sa valeur de diplôme national, passeport pour l'université?

Public :

Tous les collègues intéressés.

Le lieu: Lycée Queneau de Villeneuve d'Ascq (à confirmer)

Le Forum régional de la F.S.U aura lieu le jeudi 1^{er} novembre et sera axé sur la question des formations dans la région

Connaitre ses droits et obligations pour faire respecter son statut

Stage de NOVEMBRE 2005 (9h30-17h)
cf. circulaire pour la date et le lieu

MI-SE

Contenu :

Vos conditions de travail et d'étude se dégradent depuis plusieurs années. Vous avez le juste sentiment qu'on vous fait souvent faire tout et n'importe quoi, mais vous ne savez pas si c'est légal. Vous n'êtes pas sûrs de vos droits, vous ignorez les limites de vos obligations.

La catégorie des surveillants est, pour l'instant, mise en extinction mais rien n'est jamais définitif. Vos droits ne doivent pas pour autant être bafoués au quotidien.

A l'ordre du jour : la multiplication des statuts des personnels " vie scolaire " ; les problèmes de la catégorie (double statut étudiant-surveillant, conditions de travail ...) ; le rôle des commissions et des commissaires paritaires ; le mouvement 2004 et ses conséquences ; l'action syndicale et ses acquis ; les positions du Snes sur les MI-SE.

Public :

MI-SE, secrétaires de S1 (ou militants représentant le S1)

Le lieu sera précisé ultérieurement.

Stage du MARDI 10 JANVIER 2006 (14h30-17h30)

ASSISTANTS D'EDUCATION

Contenu :

Premier bilan après un an d'existence de la catégorie. Connaissance du statut et de ses spécificités (recrutement local et contrat), des textes qui réglementent le service (organisation et missions) et les droits des assistants d'éducation (congés divers, formation universitaire ou professionnelle, rémunération).

Face aux abus de pouvoir déjà constatés, permettre aux collègues, dans le cadre de leur section syndicale SNES, de défendre leurs droits.

Perspectives de sortie de la précarité (concours, VAE...).

Public :

Assistants d'éducation, secrétaires de S1 (ou militants représentant le S1)

Le lieu sera précisé ultérieurement

Stage du mardi 29 novembre 2005 : NEO-TITULAIRES (9 h 30 - 17 h 30)

Nouveaux titulaires, vous abordez pour la première fois l'année avec un temps plein, parfois dans un type d'établissement qui ne correspond pas à celui de votre stage, parfois sans encore de poste défini si vous êtes TZR, et vous vous posez des questions sur votre métier et votre statut, la connaissance des droits et devoirs permettant de mieux gérer sa carrière et de résister aux multiples pressions que vous rencontr(er)ez : service, remplacement, heures sup, etc... Que dois-je accepter, que puis-je refuser ? comment s'effectue le changement d'échelon, de grade ? Quel est le rôle des notations, de l'inspection ? Et le mérite ? Etc....

Vous avez aussi adhéré au SNES (comme près de 40 % des stagiaires) sans toujours connaître son rôle et ses positions au-delà des mutations. La section académique de Lille propose donc aux néo-titulaires, aux entrants dans le métier ou à ceux qui souhaitent simplement s'informer sur leur métier et leur syndicat, un stage autour des questions du statut et de l'évolution des carrières, et la place des syndicats dans ce cadre, à quelques jours des élections professionnelles qui vont permettre d'élire les commissaires paritaires académiques et nationaux.

Public : tous les collègues intéressés - *Lieu précisé ultérieurement (secteur Lille)*

Inscription aux stages syndicaux proposés par le SNES

Auprès de l'administration :

Les collègues intéressés, ayant cours au moment du stage choisi, devront adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, un mois avant la date du stage (modèle de lettre ci-dessous, disponible également sur le site internet du S3 : www.lille.snes.edu rubrique « informations administratives »)

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE A DEPOSER AUPRES DU CHEF D'ETABLISSEMENT UN MOIS AVANT LA DATE PREVUE DU STAGE

NOM Prénom Grade et Fonction

Etablissement

à Monsieur le Recteur

S/C de M (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires OU de la loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat (2), définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du..... au(3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à : Il est organisé par le Secrétariat (académique ou départemental du S.N.E.S.) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 10.02.95).

A Le Signature.

(1) Nom et fonction du chef d'établissement ; cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.

Auprès du SNES :

Les collègues informent la section académique de leur participation aux stages syndicaux en renvoyant le coupon ci-dessous, au moins 15 jours avant le premier stage choisi.

Les frais occasionnés par la participation aux stages (repas, déplacement) sont indemnisés pour les participants syndiqués.

La section académique se tient à la disposition des S1 pour répondre aux demandes de stages syndicaux locaux.



COUPON A RENDRE

Fiche d'inscription à renvoyer à Jean-Claude Millecamps, SNES, 209 rue Nationale à LILLE

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Etablissement : Tél : e-mail :

Est intéressé-e par le(s) stage(s) de formation syndicale suivant(s) :

ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

STAGE NEOTITULAIRE

MI-SE

VIE SYNDICALE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

STAGE LYCEE

ASSISTANTS D'EDUCATION

UN COLLEGE DE LA REUSSITE POUR TOUS ?

Prendra le repas OUI NON

S.N.E.S. - F.S.U.
209, rue Nationale - 59800 LILLE
Tél. : 03 20 06 77 41

FORMATION CONTINUE
Plan Académique de Formation 2005 - 2006

Discipline : Catégorie :
Nom et Prénom :
Etablissement d'exercice :
Adresse personnelle :

LISTE DES VOEUX

ATTENTION : La précision des informations pour chacun de vos vœux est indispensable au travail des représentants du S.n.e.s. , le rectorat ne nous fournit aucun document en dehors de la commission !

Pour chaque vœu, indiquez :

- le thème (Formations disciplinaires et catégorielles ; Formations interdisciplinaires ; Pratique du métier ; Actions culturelles ; Orientation, ouverture aux mondes universitaire et professionnel ; Vie scolaire ; Accompagnement des carrières ; Formations hygiène-sécurité, santé ; Dispositifs de formation intercatégoriels)
- code ou identifiant du dispositif : ex : 04A0090167,
- **Référence et intitulé du module : ex : DOC_01.A - Le rôle du documentaliste dans le B2I**

Liste des vœux	Résultat de la commission
Vœu 1 :	
Vœu 2 :	
Vœu 3 :	

Avis du chef d'établissement : favorable défavorable

Vœux présentés antérieurement, retenus ou non (à indiquer)

2004/2005 : 1
2
2003/2004 : 1
2



La campagne d'inscription aux stages proposés par le P.A.F. est réouverte. Elle concerne les stages à public volontaire. Il est possible de formuler 3 vœux, la formation ne pouvant excéder 36 h. Les néo-titulaires, 1^{ère} ou 2^{ème} année d'exercice, bénéficient d'un crédit de 54 heures. Pour les premiers, des regroupements sont prévus ainsi qu'une aide sous forme de forum internet.

Dès la pré-rentree, l'établissement doit disposer de 5 catalogues, dont 2 pour les enseignants et d'une plaquette.

L'inscription aux actions (il est nécessaire de se munir de son NUMEN) se fait du 29 août au 11 septembre minuit sur le serveur académique (www.ac-lille.fr/paf/). Les chefs d'établissement devront rendre un avis avant la commission d'attribution qui se déroulera le 12 octobre.

Il est donc impératif de nous renvoyer vos fiches syndicales (voir bas de la page 4 de cet encart) avant le 20 septembre. Nous ne serons pas en mesure d'informer les collègues qui oublieront d'envoyer la fiche d'inscription dans les délais, car le rectorat ne fournit aucun document récapitulatif aux représentants des personnels.

En ce qui concerne les **stages de proximité (F.I.L)**, dans les établissements, les demandes devront être déposées auprès du chef d'établissement qui doit les faire remonter à l'administrateur scolaire. Les fiches de demande sont disponibles sur le site académique (www.ac-lille.fr/formation/dafop/fil.cfm). Les actions retenues seront mises en œuvre à partir du deuxième trimestre. Il n'est pas prévu actuellement de concertation avec les représentants des personnels.

Il est donc indispensable, qu'en cas de refus, vous demandiez des explications, notamment sur le classement des demandes, et que vous avertissiez le S3.